Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de DRUELLE BALSAC

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le trente mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de DRUELLE BALSAC s'est réuni à la mairie, 2 rue du Stade, sous la présidence de Patrick GAYRARD, maire.

Date de la convocation :	21/05/2024
Membres en exercice :	26
Présents :	18
Qui ont pris part à la délibération :	23

Etaient présents: Patricia BARTOLOZZI, Sébastien BOYER-MADRIERES, Carine CAYSSIALS, Emilie CHABRIER, Anne FALGUEYRETTES, Mathieu FLOTTES, Marie-Claude FOURNIER, Patrick GAYRARD, Isabelle JOFFRE, Frédéric LATIEULE, Damien MENEL, Christian PEREZ, Bernard LESCURE ROUS, Jean-Paul REMISE, Elodie RIVIERE, Aurélie SOUFLI, Philippe TABARDEL, Bruno TEYSSEDRE.

<u>Absents et excusés</u>: Mathilde ANDRE, Michel ALBESPY, Laëtitia CAYREL (pouvoir à Elodie RIVIERE), Laurent COT (pouvoir à Jean-Paul REMISE), Serge FRAYSSINET (pouvoir à Bernard LESCURE-ROUS), Anne-Marie GARRIGUES, Guillaume SOULIE (pouvoir Damien MENEL), Marlène URSULE (pouvoir à Aurelie SOUFLI).

Secrétaire de séance :

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Philippe TABARDEL a été désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30.

08 - PONT DES BALLADES : attribution du marché de travaux

Le maire expose que, conformément à la convention de mandat de maitrise d'ouvrage entre la commune de Druelle Balsac et la commune d'Olemps relative aux travaux du « pont des Ballades » autorisée par la délibération du 09 novembre 2023, une consultation des entreprises a été réalisée sous forme de procédure adaptée pour le marché de travaux de réparation du pont des Ballades, selon les dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La commission communale s'est réunie le 21 mai 2024 afin d'analyser les offres reçues.

Vu l'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité d'attribuer le marché de travaux à :
 - o la SAS AUGLANS, ZA Millau Viaduc, BP 422, 12104 MILLAU CEDEX, pour un montant de 156 891,00 € HT,
- autorise le Maire à procéder aux formalités administratives pour la notification et la signature du marché et à signer tous documents relatifs à ce marché,
- signale que les crédits nécessaires sont prévus au budget 20224.

La secrétaire de séance, Signé, Philippe TABARDEL Acte dématérialisé

Jan A

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération Publiée le 31/05/2024 Transmise en Préfecture

31/05/2024

Le Maire, Signé, Patrick GAYRARD Acte dématérialisé



<u>Délais et voies de recours</u> Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 08- Pont des Ballades : attribution du marché de travaux

Date de décision: 30/05/2024

Date de réception de l'accusé 31/05/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240530_08

Identifiant unique de l'acte : 012-200064665-20240530-20240530_08-DE

......

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 3.5

Domaine et patrimoine

Autres actes de gestion du domaine public

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : DB 08- Attribution marché travaux pont des Ballades.pdf (99_DE-012-

200064665-20240530-20240530_08-DE-1-1_1.pdf)